

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF113

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 4 TER B

I. Compléter l'article par l'alinéa suivant :

« II. Au premier alinéa du II de l'article L. 561-23 du code monétaire et financier, après les mots : « aux articles » est insérée la référence : « L. 561-15-1, ».

II. En conséquence, au début de l'alinéa 1, insérer la référence : « I. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.